

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition écologique

**Direction de la sécurité de l'aviation civile**

**Décision du 2 novembre 2021  
portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest)**

NOR : TREA2118582S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

**Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 28 avril 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 28 avril 2021 susvisée, à M. Gervais Gaudière, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest.

## **Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions mentionnées aux articles 3, 4, 5, 6 de la décision du 28 avril 2021 susvisée, à :

M. Christophe Mornon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Olivier Vuillemin, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, chef de cabinet ;

Mme Anita Boone, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du département « gestion des ressources ».

## **Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 4 000 euros toutes taxes comprises liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite des attributions mentionnées à l'article 3 de la décision du 28 avril 2021 susvisée, à :

M. Jean-Paul de Sousa Guerra, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision finances ;

Mme Florence Escorne-Joly, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chargée d'affaires.

## **Article 4**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », dans la limite des attributions de leurs divisions respectives mentionnées à l'article 4 de la décision du 28 avril 2021 susvisée, à :

M. Thierry Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, chef de la division « sûreté » ;

M. François Grémy, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, chef de la division « opérations aériennes » ;

Mme Séverine Fiorletta, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, cheffe de la division « régulation et développement durable » ;

Mme Béatrice Artigliéri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, cheffe de la division « aéroport et navigation aérienne » ;

Mme Elodie Frazier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, cheffe de la division « personnels navigants ».

## **Article 5**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement locaux d'une journée dans le ressort de la région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de leurs subdivisions respectives mentionnées à l'article 4 de la décision du 28 avril 2021 susvisée, à :

M. Alain Minisini, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « régulation des aéroports » ;

M. Thierry Brussolo, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « travail aérien » ;

M. Alexandre Cisowski, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale, chef de la subdivision « aéroports » ;

M. Sylvain Larroque, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale, chef de la subdivision « transport public » ;

M. Clément Fauger, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision « développement durable » ;

M. Frédéric Jordan, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision « navigation aérienne ».

### **Article 6**

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

M. Jean-Paul de Sousa Guerra, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision finances ;

Mme Florence Escorne-Joly, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chargée d'affaires ;

Mme Karine Pelletant, adjointe d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances ;

Mme Cindy Duffie, adjointe d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances ;

Mme Fanny Millet, adjointe d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances.

### **Article 7**

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Sylvie Goudet David, adjointe principale d'administration de l'aviation civile, secrétaire des divisions techniques ;

Mme Véronique Maillé, adjointe d'administration de l'aviation civile de première classe, secrétaire de direction ;

Mme Cindy Duffie, adjointe d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances ;

Mme Julie de la Vega, adjointe d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, secrétaire de cabinet ;

### **Article 8**

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes liées au budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

M. Jean-Paul de Sousa Guerra, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision finances ;

Mme Fanny Millet, adjointe d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances ;

Mme Karine Pelletant, adjointe d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances.

### **Article 9**

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Gervais Gaudière, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;

M. Christophe Mornon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

Mme Anita Boone, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du département « gestion des ressources ».

### **Article 10**

La décision du 3 mars 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest) est abrogée.

### **Article 11**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 2 novembre 2021.

P. CIPRIANI